CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM1557 **Valable du 12/03/2026 au 11/03/2028**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 05/01/2015
Forme juridique : SAS

Capital : 40 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PONTOISE

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 808 775 969 00039
Code NACE : 4120A
Numéro caisse de congés payés : 2136084-001-

Assurance Responsabilité travaux :
SMABTP 1244000 / 001 592700/5

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
SMABTP 1244000 / 001 592700/5

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Dénomination sociale : E.Z.O

6 AVENUE DES GRANDS CHAMPS
MULTIPARC DU THILLAY
95500 LE THILLAY

Téléphone : 01 39 90 20 63 **Fax :**
Portable : 07 83 73 98 88
Responsabilité légale : DAGDELEN OULACHE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DAGDELEN MAHIR PRÉSIDENT

Responsable Technique : GELES ALAIN

Site internet : http://www.ezo-energie.fr
E-mail : contact@ezofrance.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	7	EFF2A	1 354 200	CA5
Dans l'activité	3	EFF1	0	CA1

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Etape	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification probatoire	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 01/09/2024	12/03/2026	11/03/2028

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 24/08/2026

Le Président de la commission
Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat
Gérard SÉNIOR